



AVIS DU C.C.E.E.

SUR

LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2008

Adopté en séance plénière du 27 décembre 2007

REMARQUES GÉNÉRALES DU C.C.E.E.

SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2008

Le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement prend acte de l'évolution du budget de la collectivité régionale qui enregistre :

- la poursuite de la baisse des capacités d'engagement (AP/AE) et l'amorce d'une baisse en crédits de paiement qui correspondent notamment à une phase d'achèvement de la programmation pluri-annuelle centrée sur la réalisation de la route des Tamarins ;
- une baisse de la part des crédits de paiement inscrits en section investissement par rapport à ceux inscrits en fonctionnement qui ne remet pas en cause la nette prépondérance des dépenses d'investissement (68,3% du budget) ;
- une incertitude concernant les recettes attendues de l'Union Européenne ;
- un recours à l'emprunt s'élevant à environ 250 M€ au lieu des 347,2 M€ prévus ;
- et, l'accentuation du recentrage des interventions de la collectivité sur les compétences dites fondamentales.

Considérant ces choix politiques, le C.C.E.E. regrette que l'engagement de la collectivité concernant les secteurs relevant du développement humain ne soit pas aussi affirmé que celui démontré pour les autres projets de la mandature (route des Tamarins, tram-train, Maison de l'Unité Réunionnaise et des Civilisations, ...). Comme l'illustre le tableau suivant, l'effort net contributif de la collectivité aux secteurs de la formation professionnelle et de l'enseignement secondaire connaît de fortes baisses. Le soutien au secteur culturel est, quant à lui, à son niveau le plus bas depuis le début de la mandature, alors que les augmentations enregistrées dans les secteurs du sport et de l'enseignement supérieur représentent une part modeste du budget régional.

Évolution du total de crédits de paiement par secteur relevant du "développement humain"

<i>Secteurs</i>	BP 2005	BP 2006	BP 2007	Projet de BP 2008	Comparaison à l'exercice précédent
<i>Formation professionnelle</i>	96,8 M€	104 M€	148,9 M€	121,1 M€	Baisse forte (-18,7 %)
<i>Enseignement secondaire</i>	71,2 M€	59,4 M€	99,8 M€	69,8 M€	Baisse très forte (-30 %)
<i>Culture</i>	28,4 M€	24,8 M€	24,9 M€	23,9 M€	Baisse, niveau le plus bas depuis 2005
<i>Sport</i>	13,7 M€	10,5 M€	12,6 M€	13,1 M€	Augmentation, mais niveau inférieur à 2005
<i>Enseignement supérieur</i>	14,9 M€	6,8 M€	3,9 M€	4,4 M€	Augmentation, mais niveau nettement inférieur à 2005

Le Conseil, bien que conscient de l'impact positif des grands projets sur la croissance économique et l'emploi, est alerté par l'annonce d'un nouveau plan pluriannuel d'investissement qui devra prendre en compte la réalisation du tram-train et de la Maison de l'Unité Réunionnaise et des Civilisations, mais aussi la construction d'une nouvelle route littorale.

Celui-ci ne doit pas entraîner une régression du soutien aux secteurs de la culture, de l'éducation, du sport, du socio-éducatif, ... Ceux-ci contribuent à une dimension qualitative du développement, essentielle à l'épanouissement de l'Homme réunionnais et à un véritable développement durable, pourtant annoncé comme un axe politique fort du projet de mandature.

Commission 1

Culture, Technologie de l'Information et de la Communication, Audiovisuel, Mobilité

Tout d'abord, la commission note que ce projet de budget primitif pour l'exercice 2008 « engage, dès à présent, un recentrage sur les compétences fondamentales de la collectivité en se gardant de répondre à de nombreuses sollicitations »¹.

Aussi, tout en comprenant bien la volonté du conseil régional de revenir à des missions premières, la commission reste néanmoins perplexe quant à la résolution de la collectivité de se garder « de répondre à de nombreuses sollicitations ». Elle s'inquiète par conséquent du soutien financier qui sera accordé aux associations alors que celles-ci participent en grande partie à la mise en œuvre de projets partenariaux visant à « la révélation et l'épanouissement de talents », au « rayonnement de l'identité réunionnaise »², au « développement humain par l'investissement dans l'Homme réunionnais »³.

Ensuite, une analyse du secteur « Culture » du projet de budget primitif pour l'exercice 2008 amène la commission à formuler les remarques et les interrogations suivantes :

☆ *Arts plastiques*

La commission s'interroge sur la volonté du conseil régional de « faire de La Réunion une place internationale du dessin en raison de l'émergence de ce médium »⁴. Les interrogations de la commission portent également sur les origines de cette idée, absente des orientations issues des derniers Etats Généraux de la Culture organisés par le conseil régional. La commission questionne aussi la collectivité sur la place accordée aux plasticiens réunionnais engagés dans la création interdisciplinaire (vidéo, photographie, performance, installation, ...).

Ensuite, s'agissant de « permettre aux plasticiens réunionnais d'être en situation de plein emploi artistique »⁵, la commission regrette que le conseil régional ne soit pas explicite sur les mesures qu'il compte mettre en œuvre pour réaliser cet objectif. Aussi, la commission conseille-t-elle à la collectivité régionale de favoriser le 1% pour l'art pour tout équipement ou infrastructure dont elle a la maîtrise d'ouvrage.

En effet, le 1% pour l'art est une mesure qui peut permettre de créer un véritable marché pour les plasticiens en leur apportant des commandes publiques et « des vitrines de leur art ». Cette mesure peut également avoir un impact très positif dans le développement de l'urbanisation et la conceptualisation de l'urbanité réunionnaise.

En s'inscrivant dans une dynamique visant à :

- sensibiliser l'ensemble des maîtres d'ouvrage sur le 1% et les enjeux de son application à La Réunion ;
- mobiliser les architectes pour qu'ils soient acteurs de la mesure et coopèrent avec les artistes ;
- encourager les artistes à se regrouper si nécessaire pour répondre aux commandes publiques ;

¹ Cf. page 3 du rapport de présentation du projet de budget primitif pour l'exercice 2008.

² Cf. page 112 des orientations budgétaires pour l'exercice 2008.

³ Cf. page 9 des orientations générales pour la mandature 2004-2010 : Valorisons nos atouts pour un développement durable et solidaire.

⁴ Cf. page 117 du projet de budget primitif 2008 secteur « Culture ».

⁵ Cf. page 117 du projet de budget primitif 2008 secteur « Culture ».

- appliquer cette mesure pour tous les projets d'investissements (Route des Tamarins, Tram-train, Nouvelle Route du Littoral, Boulevard sud de Saint-Denis, Déviation de Grand-Bois-Saint-Pierre/Petite-Ile/Saint-Joseph, Aménagement de la RN3-Routes des Plaines, Voie vélo régionale, Centre de formation et d'apprentissage⁶, Lycée Saint-Benoît –Sainte-Anne IV⁷ et autres établissements en construction et/ou en réhabilitation, l'Observatoire de l'atmosphère⁸, ...)

le conseil régional s'offre la possibilité de démontrer à l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics et privés la nécessité et la pertinence de la mise en œuvre de cette mesure.

Par ailleurs, s'agissant de l'EPCC-Prac-Frac Réunion, la commission demande à la collectivité régionale de l'informer plus précisément sur ce nouvel établissement. Comment va-t-il fonctionner ? Quelles seront les ressources humaines affectées à la médiation et à l'assistance technique ? Comment sera définie cette mission d'assistance technique ?

☆ *Rayonnement de la littérature*

La commission souscrit tout à fait aux orientations du conseil régional en matière de littérature notamment lorsqu'il envisage d'instaurer un Pôle Régional de Littérature Réunionnaise dont les missions, souvent évoquées par le C.C.E.E., sont à la hauteur des défis à relever dans ce domaine. Cependant, la commission se demande comment ce pôle pourra, avec seulement 100 000 euros de budget, assumer d'aussi ambitieuses missions. En effet, pour la commission, ce budget semble à peine suffisant pour acquérir des ouvrages dans le but d'étoffer le fonds local des lycées et des médiathèques.

☆ *Valorisation de la langue et de la culture régionales*

La commission juge positives les actions que compte mener le conseil régional dans ce domaine et l'encourage à amplifier son effort pour soutenir davantage encore la langue et la culture régionales.

☆ *Promotion de l'intra culturalité*

S'agissant de ces orientations, la commission se demande quels sont les éléments explicatifs qui permettent au conseil régional de dire que la journée internationale de la femme et la semaine de l'engagement participent à la promotion de l'intra culturalité ? Quelle est la nature de l'engagement que le conseil régional souhaite commémorer ?

☆ *La musique*

La commission s'étonne que le Pôle Régional des Musiques Actuelles (PRMA) ne soit pas évoqué dans ce projet de budget primitif d'autant que la collectivité régionale affirme « qu'elle travaillera, avec d'autres partenaires, à la mise en place de réseaux avec les festivals, la presse, les sociétés civiles et d'autres organismes afin d'offrir à nos artistes une meilleure visibilité à l'extérieur ».

N'est-ce pas là une des missions du PRMA que le conseil régional abandonne à des structures dont les compétences sont encore à démontrer ?

⁶ Cf. page 123 et 90 du projet de budget primitif 2008 secteur « Formation professionnelle et Apprentissage ».

⁷ Cf. page 94 du projet de budget primitif 2008 secteur « Éducation et Mobilité ».

⁸ Cf. page 99 du projet de budget primitif 2008 secteur « Éducation et Mobilité ».

☆ *Le théâtre*

La commission soutient le conseil régional dans sa volonté d'engager une réflexion avec les compagnies sur l'économie du spectacle. Elle note l'encouragement de la collectivité régionale à des « projets autour de l'identité réunionnaise, notamment ceux qui participent à la démocratisation culturelle »⁹. La commission souligne qu'un plus grand développement de l'art dramatique à La Réunion nécessite un soutien régional conséquent à destination de créations libres ne répondant pas forcément à des orientations institutionnelles.

☆ *La danse*

Sans être dédiée exclusivement à cette pratique, les salles de spectacles vivants sont d'ores et déjà en capacité de présenter des pièces chorégraphiques. Aussi, la commission demande-t-elle au conseil régional d'aider surtout les salles de spectacles à programmer les représentations des pièces chorégraphiques en plus grand nombre et à destination d'un plus large public.

☆ *TIC*

La commission note avec satisfaction la poursuite de l'engagement du conseil régional dans le secteur des TIC.

Le projet de budget primitif 2008 traduit la volonté du conseil régional d'inscrire La Réunion dans la modernité et l'innovation tout en visant l'efficacité et la performance. Par exemple, la mise en œuvre d'une plateforme en E-tourisme, la mise en réseau des lycées et l'étude du déploiement des environnements numériques de travail, la numérisation du patrimoine, illustrent bien les efforts que souhaite consentir le conseil régional en 2008 pour développer davantage encore l'usage des TIC tant dans les sphères publiques que privées.

⁹ Cf. page 120 du projet de budget primitif 2008 secteur « Culture ».

Commission 2

Formation professionnelle, Éducation, Affaires européennes, Coopération régionale

Formation professionnelle et Apprentissage

Globalement, la commission observe que pour l'exercice 2008 les dépenses pour la formation professionnelle et l'apprentissage qui figurent parmi les compétences majeures de la collectivité régionale s'élèveront à 123 462 700 € en capacité d'engagement et à 121 085 000 € en crédits de paiement.

Si avec ce budget, la formation professionnelle constitue toujours le 2^{ème} secteur d'intervention de la collectivité après celui des routes et des transports publics, la commission constate cependant une forte baisse (-18%) des crédits de paiement par rapport au BP 2007 qui se répercute, par section, de la manière suivante :

en investissement : -42,8%, soit 26 085 000 € pour 2008
au lieu de 45 583 000 € au BP 2007 ;

en fonctionnement : -8,1%, soit 95 000 000 € pour 2008
au lieu de 103 364 000 € au BP 2007.

Au vu de cette baisse, la commission s'interroge : la formation professionnelle ne ferait-elle plus partie des priorités régionales ? La collectivité aurait-elle pris le parti d'appliquer sa « grande rigueur budgétaire pour permettre de faire face au financement des grands projets » à ce secteur alors qu'elle énonce dans ses orientations détenir un levier majeur par le biais de cette compétence ? L'affirmation suivante du rapport sectoriel (p. 84) : « compte tenu de l'importance des projets régionaux et de leur impact budgétaire, il convient d'adopter une logique de priorisation, d'optimisation et de rationalisation du budget de la formation et de l'apprentissage » laisse présager un avenir sombre pour ce domaine prioritaire, ce qui inquiète la commission.

La collectivité régionale ayant inscrit le développement de l'Homme réunionnais comme l'un des axes majeurs de son projet de mandature, la commission aurait souhaité un budget en croissance pour permettre notamment d'accélérer le programme de construction ou de réhabilitation des centres de formation. En effet, si la commission note la poursuite de l'effort régional avec la livraison de deux infrastructures en 2008, elle rappelle l'urgence des travaux à réaliser dans les autres centres AFD dont les locaux connaissent depuis plusieurs années des problèmes de sécurité.

En ce qui concerne la ***Formation continue***, la commission note que l'ensemble des dispositifs ou programmes présentés dans le cadre des orientations budgétaires sont abondés. Elle relève ainsi avec satisfaction que la collectivité poursuivra son soutien financier :

- ✓ aux dispositifs de la formation continue sectorielle ; la commission se félicite ici de la volonté d'anticipation des besoins en emplois et en formation nécessaires pour l'accompagnement du chantier tram-train ;
- ✓ à la structuration de la concertation avec les partenaires économiques et sociaux ; à cet égard et comme l'a préconisé le PRDF, la commission souligne une nouvelle fois l'importance de la structuration des branches professionnelles pour un meilleur accompagnement des dispositifs de la formation continue et le développement de la Valorisation des Acquis de l'Expérience notamment dans les très petites entreprises (TPE). Concernant ce dispositif, la commission note l'effort de la collectivité pour la consolidation du réseau d'information et le développement de l'accompagnement des candidats.

Par ailleurs, la commission partage la volonté de la collectivité régionale d'évaluer l'impact des dispositifs sur l'offre locale de formation mise en œuvre dans le cadre de la nouvelle loi-programme pour l'outre-mer. Cependant, elle lui recommande d'être extrêmement vigilante quant à l'application effective de ces derniers et s'inquiète de la capacité de la collectivité à faire face à ces nouvelles demandes.

Concernant l'**Accueil, l'Information et l'Orientation**, axe d'action majeur du PRDF, la commission souligne l'importance de traiter les problématiques de l'orientation du système scolaire dans ce dispositif, étant donné que près de 48% des lycéens se dirigent vers les LP et que la nouvelle réforme du Bac Pro va profondément modifier la carte des formations.

S'agissant de l'axe **Schéma de formations sociales et sanitaires**, la commission prend acte du soutien financier apporté aux écoles et instituts dispensant ces formations. Elle s'interroge cependant, en l'absence d'indication, sur l'état de la réflexion de la Région concernant le schéma régional précité et les besoins identifiés en emplois et en formation dans ces domaines.

Éducation et Mobilité

Globalement sur la forme, la commission tient d'abord à souligner le manque de lisibilité des documents budgétaires dont le rapport sectoriel très synthétique ne permet pas d'apprécier efficacement les prévisions budgétaires de la collectivité eu égard aux orientations préalablement définies.

En matière **éducative**, la commission constate que le budget consacré à l'**Enseignement secondaire - lycées** – premier domaine de responsabilité de la collectivité depuis les premières lois de décentralisation – enregistre également une forte baisse par rapport à l'exercice 2007 ; les crédits de paiement s'élèveront pour l'exercice 2008 à 69 812 000 €, soit -30% par rapport au BP 2007. Cette baisse concernant essentiellement la section d'investissement,

<i>Investissement</i>			<i>Fonctionnement</i>		
BP 2007	Projet de BP 2008	Evol. 08/07	BP 2007	Projet de BP 2008	Evol. 08/07
84 135 150	49 992 000	-40,5%	15 623 445	19 820 000	26,9%

l'inquiétude de la commission ne fait que s'aggraver :

- ✓ au vu des retards enregistrés dans les programmes de constructions nouvelles : seul le lycée Saint-Benoît IV sera ainsi mis en chantier pour une livraison à la rentrée scolaire 2009/2010, les deux autres sont toujours au stade des études ou en attente de confirmation du choix du site,
- ✓ et en l'absence d'indication sur la mise en œuvre du PPI-4, laquelle fait peser de réelles craintes sur les perspectives d'accueil en lycée d'une population scolaire toujours en croissance.

La collectivité ayant fait par ailleurs état de problèmes de maîtrise de foncier, la commission recommande un meilleur partenariat avec les communes et l'EPFR¹⁰ afin de pouvoir anticiper sur les besoins en locaux et en équipement.

À cet égard, elle rappelle qu'il est urgent :

- ✓ de créer un établissement régional d'enseignement adapté afin d'offrir les mêmes chances de réussite aux élèves présentant des handicaps et leur éviter ainsi une

¹⁰ Établissement Public Foncier de La Réunion.

- rupture dans leur parcours scolaire ou avec leur cellule familiale, par un départ obligé vers la métropole,
- ✓ et d'intégrer dans ses futurs programmes de construction des espaces dédiés aux associations de parents d'élèves ainsi que des équipements à vocation artistique et culturelle.

Concernant l'aide aux manuels scolaires, la commission prend acte de la reconduction du dispositif Primo'Livres avec le maintien de l'aide à hauteur de 50€. Elle s'interroge toutefois sur le montant des crédits réservés à ce dispositif : 2 M€ comme indiqué dans le rapport sectoriel (p. 98) ou 2,4 M€ au tableau récapitulatif des propositions ?

Ce dispositif a été étendu aux apprentis. Cependant devant l'absence de mobilisation des familles, la commission attire l'attention de la collectivité régionale sur la méconnaissance voire l'inadaptation de la procédure mise en place au sein des CFA.

Aussi, conformément à son avis sur les orientations 2008, réitère-t-elle sa demande d'organisation d'une concertation avec l'ensemble des partenaires concernés sur l'évaluation et l'amélioration du dispositif. Plusieurs points méritent en effet d'être discutés et corrigés dont notamment :

- le versement tardif des soldes aux associations de parents d'élèves assurant la location des manuels scolaires qui pénalise leur fonctionnement ;
- l'accès aux Lycées professionnels et l'extension aux étudiants inscrits en BTS et en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles ;
- l'orientation au long terme vers la gratuité des manuels scolaires.

Par ailleurs, la commission note avec satisfaction que la collectivité régionale, malgré le contexte de rigueur, poursuit de manière volontariste son intervention en faveur de ***P'enseignement supérieur et de la recherche***. Elle relève que les crédits prévus pour ce secteur sont en augmentation de 13,1% et s'élèveront à 4 389 000 €. Elle regrette toutefois que ses propositions soient nettement inférieures par rapport à des exercices précédents, en particulier le BP 2005 où le budget consacré s'élevait à 14,9 M€ en crédits de paiement.

Concernant ce budget, la commission observe que les aides régionales en faveur des étudiants qui s'élèvent à 1 230 000 € en crédits de paiement sont en augmentation.

Enfin, elle prend acte de l'ouverture d'une enveloppe de 900 000 € pour la mise en réseau des centres de recherche dans le cadre de l'opération Net-Biome.

Coopération régionale

La commission observe que le budget consacré à la coopération régionale s'élèvera pour l'exercice 2008 à 3 235 000 € en capacité d'engagement soit une augmentation de 33,33% par rapport à 2007 et à 4 585 000 € en crédits de paiement, soit une augmentation de 129,5% par rapport à l'exercice antérieur.

Elle prend acte que les moyens budgétaires alloués au secteur de la coopération régionale « serviront en priorité à financer la contrepartie nationale assurée par la Région et destinée à mobiliser les crédits FEDER du Programme opérationnel de Coopération territoriale ». Dans ce cadre, la commission rappelle son vœu de voir la Région soutenir les initiatives et les projets des associations ou des TPE.

Par ailleurs, la commission regrette que la présentation adoptée pour les orientations budgétaires (document d'intention) n'ait pas été reprise dans le budget primitif (document de programmation).

De fait, la présentation très synthétique (sommaire) du rapport sectoriel et surtout sans référence explicite concernant la répartition des crédits aux actions envisagées par la Région ne permet pas d'apprécier clairement l'activité de la collectivité au cours du prochain exercice. Par

exemple comment interpréter le fait que la Région va « s'attacher à favoriser l'émergence de partenariats avec la Nouvelle Calédonie et l'Australie, dans un souci d'optimisation de la liaison directe Réunion/Nouméa/Sidney, assurée par Air Austral »? Faut-il y voir ce que certains spécialistes analysent comme « les tendances géographiques "lourdes" conduisant la construction d'espace de relations imposées »¹¹ ?

¹¹ T. SIMON, Le Quatuor des bilatéraux, HDR Géographie, Université de La Réunion, décembre 2007.

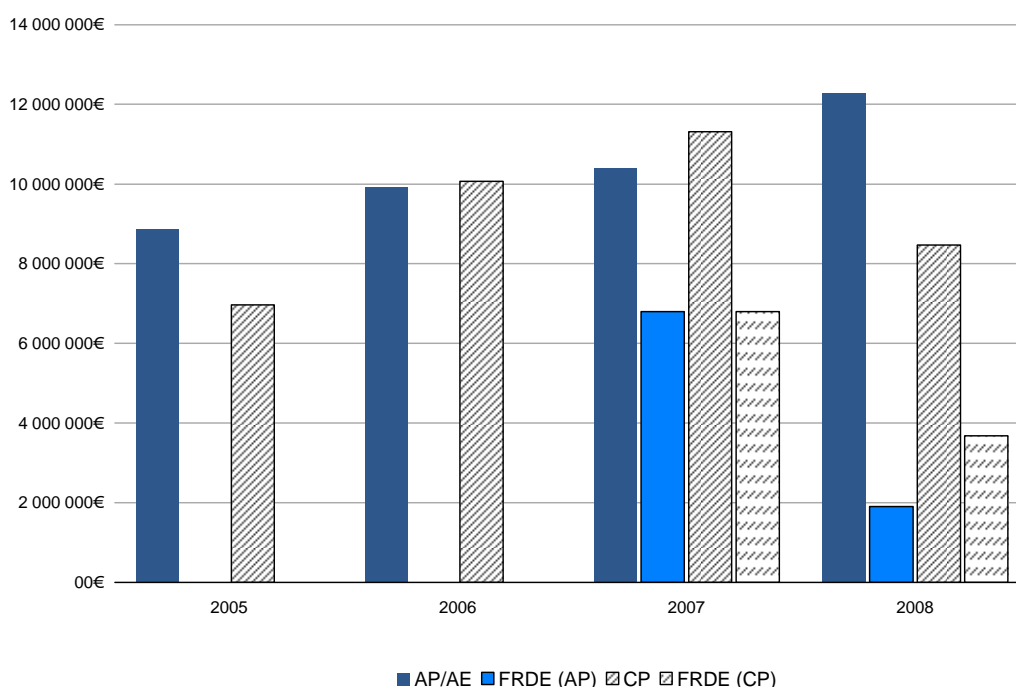
Commission 3

Aménagement, Environnement, Déplacement, Sport, Socio-éducatif, Tourisme

Tourisme

La commission se félicite de la création du comité régional du tourisme « Ile de La Réunion Tourisme » et note que la volonté de relancer le développement touristique se traduit budgétairement par une hausse significative des capacités d'engagement (hors FRDE) affectées à ce secteur, notamment en ce qui concerne les aides à l'animation économique et à la promotion touristique. Elle regrette cependant la baisse enregistrée au niveau des crédits de paiement.

Evolution des crédits alloués au secteur « Tourisme » (en millions d'euros)



La commission se montre favorable à l'accompagnement des opérations développées au sein du Parc National de La Réunion sous réserve qu'elles ne portent pas atteinte à l'environnement. Elle note également favorablement la mise en œuvre des actions définies par le Schéma d'interprétation et de valorisation éco-touristique du Piton de la Fournaise. Elle souhaite que la Région accompagne l'Office National des Forêts dans l'élaboration de schémas du même type sur les autres aires géographiques et touristiques de l'île.

Cependant, la commission regrette que le choix du développement touristique se fasse globalement au détriment des aides allouées à :

- l'aménagement de zones d'activité ;
- la structuration du secteur associatif dans le cadre d'une économie alternative ;
- la promotion à l'export ;
- le développement d'activités collectives d'intérêt régional (développement de la qualité, valorisation des savoir-faire, renforcement de l'identité artisanale ; ...)¹².

¹² Cf. Annexe 1 du rapport sectoriel « Économie générale » des projets de budget primitif pour les exercices 2007 et 2008. À titre d'exemple, les aides à l'animation économique destinées à développer les actions collectives d'intérêt général passent de 437 000 € en AP/CP pour 2007 à 300 000 € en AP et 250 000 € en CP pour 2008.

Les baisses enregistrées sur ces deux derniers points interpellent tout particulièrement la commission puisqu'elles sont en mesure d'avoir un impact négatif direct sur des secteurs connexes comme l'environnement et le tourisme.

La commission appelle donc la collectivité à revoir à la hausse le budget consacré au secteur « Economie générale » afin d'encourager les entreprises réunionnaises à :

- améliorer la qualité de leurs produits, notamment par le développement de l'écoconception ;
- demeurer des acteurs engagés dans la promotion d'une image dynamique et moderne de La Réunion.

Par ailleurs, la commission note une baisse des crédits alloués au dispositif de continuité territoriale, ce qui la pousse à s'interroger sur la volonté de la collectivité à mettre en œuvre une véritable continuité territoriale au bénéfice de tous les Réunionnais.

Sport / Socio-éducatif

Sur la forme, la commission déplore les présentations captieuses et peu compréhensibles mettant en avant, à plusieurs reprises, les mêmes crédits sans en indiquer la ventilation. À titre d'exemple, le chapitre 933.2 article 6574 dénommé « Subventions dans les domaines sportifs et socio-éducatifs » est utilisé pour 5 actions :

- 1a. le développement des organismes sportifs régionaux
- 1b. le projet sportif de déplacement non motorisé
- 2. la formation des cadres du secteur sportif et socio-éducatif
- 3a. les actions préparatoires dans le cadre des centres de perfectionnement sportifs (CPS) ;
- 4. la mobilité sportive dans le monde.

Sur le fond, les orientations pour l'exercice 2008 s'inscrivent pleinement dans la continuité du programme pluriannuel. C'est pourquoi, la commission déplore, une fois de plus, l'inertie dont la collectivité régionale fait preuve depuis plusieurs exercices sur le secteur « sport et socio-éducatif ».

Au regard de l'ambition affichée par la collectivité de faire de La Réunion un pôle d'excellence dans le domaine sportif, la transcription budgétaire paraît largement insuffisante.

Concernant le sport, la commission note la mise en place d'un comité de pilotage. Celui-ci doit permettre une meilleure coordination des acteurs du sport, mais ne devrait en aucune manière aboutir à une préjudiciable mise sous tutelle des acteurs sportifs.

S'agissant du secteur socio-éducatif, la commission note particulièrement la forte réticence de la collectivité régionale à mettre en œuvre une véritable politique dans ce domaine, et ce, malgré les nombreuses propositions du C.C.E.E. Ceci se traduit officiellement par une suppression pure et simple de toute référence au socio-éducatif dans le tableau budgétaire synthétique présenté en page 10 du rapport sectoriel.

Bien que cohérent avec la description des actions programmées par la collectivité, ce choix est à déplorer. La commission souhaite une prise de conscience rapide de l'irremplaçable fonction éducative et socialisante rattachée à ce secteur. Elle rappelle, en effet, qu'une politique régionale socio-éducative peut jouer un rôle déterminant dans le développement de l'Homme réunionnais.

Aménagement / Environnement / Déplacements

La commission note que le secteur route et transports publics reste prépondérant dans le budget de la collectivité.

Evolution des crédits par secteur (en millions d'euros)

	2006		2007		2008	
	AP/AE	CP	AP/AE	CP	AP/AE	CP
Environnement	20,2	14,1	27,4	22,3	19	17
Aménagement	4,5	4,7	4,6	7,5	13,2	4,7
Routes et transports publics	351	354,6	200,5	382,9	213,2	398,5
Total des interventions de la Région	662,3	687,2	546,5	816,9	544,6	753,8

Pour autant, le projet de Voie Vélo Régionale ne bénéficie pas d'un engagement fort. Bien au contraire, les crédits alloués à ce projet sont en forte baisse et la commission le déplore.

Evolution des crédits alloués au projet Voie Vélo Régionale

	2006		2007		2008	
	AP	CP	AP	CP	AP	CP
Financement des actions des collectivités en faveur du vélo	700 000 €	500 000 €	550 000 €	500 000 €	0 €	300 000 €
Financement des études « Site propre vélo »	500 000 €	50 000 €	500 000 €	300 000 €	220 000 €	280 000 €
Total	1 200 000 €	550 000 €	1 050 000 €	800 000 €	220 000 €	580 000 €

De la même manière, la commission regrette les baisses enregistrées dans le secteur « Environnement » d'autant qu'elles ne correspondent pas à l'ampleur des ambitions affichées au débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2008.

De plus, le C.C.E.E. tient à rappeler que La Réunion est considérée comme un « hot spot » en matière de biodiversité. La Région en est consciente puisqu'elle « envisage [...] de contribuer à l'élaboration d'une stratégie régionale de biodiversité opérationnelle » (p.19) et qu'elle soutient des actions relatives à la problématique des invasions biologiques. La commission encourage la collectivité à poursuivre sur cette voie. Afin d'éviter tout préjudice aux milieux naturels (risque d'envahissement et de destruction des habitats, premières causes de disparition d'espèces endémiques), elle l'appelle à la prudence dans le choix des espèces animales et végétales utilisées dans toutes les actions qu'elle met en œuvre par ailleurs :

- opérations expérimentales en matière de pêche et d'aquaculture visant l'élevage de nouvelles espèces, tant marines que continentales ;
- développement de nouvelles filières agricoles si elles doivent se faire sur la base d'espèces importées ;
- plantations en bordure de routes nationales.